

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR ÉQUIPE DIVISION 1 - MESSIEURS & DAMES

GOLF DE LA CHASSAGNE- 26 & 27 avril

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux

Division 1 Messieurs 2025 :

Besançon - Chailly – Chalon – Dijon – La Chassagne – Rougemont – Roncemay - Vosges du Sud

Division 1 Dames 2025 :

Avoise - Besançon - Bournel – Chalon – Dijon - Nivernais - Roncemay - Val de Sorne

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFGOLF pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club.

Epreuve non-fumeur : Vademecum fédéral voir § 1.2.5

Si un club présente une équipe 2, un joueur peut apparaître sur Extranet dans la composition des deux équipes, (division régionale ou promotion et championnat équipe 2), mais il ne peut jouer qu'une seule des deux compétitions.

A partir du moment où il joue les qualifications ou s'il est inscrit sur une feuille de Match Play, il n'est plus éligible pour l'autre équipe.

FORME DE JEU

Réunion des Capitaines le matin du 1^{er} tour (uniquement pour les championnats régionaux par équipe)

La première journée en formule **Stroke Play brut** :

Messieurs 6 simples/18 trous - les 5 meilleurs scores par équipe sont retenus

Dames 4 simples/18 trous – les 3 meilleurs scores par équipe sont retenus

La seconde journée en formule **Match Play**

Messieurs : 1 Foursome et 4 simples

Dames : 1 Foursome et 2 simples

Demi-finale et finale : Les équipes classées de 1 à 4 à l'issue de la première journée, joueront les demi-finales le matin (1 VS 4 et 2 VS 3). Les clubs vainqueurs joueront la finale l'après-midi qui attribuera le titre de champion régional par équipe.

Matches de barrage pour le maintien en D1 : Les équipes classées de 5 à 8 lors de la première journée joueront le maintien : 5 VS 8 et 6 VS 7. Les deux équipes perdantes descendent en D2.

Marques de départs : blancs (2) pour les Messieurs et bleus (4) pour les Dames

Toutefois, le comité de l'épreuve est invité à tenir compte des conditions météorologiques et en particulier des conditions de «roules» (pour adapter les longueurs de terrain pour la compétition).

ENGAGEMENT

Inscription du club : sur extranet au plus tard un mois avant l'épreuve

Inscription des équipiers : sur extranet 8 jours avant l'épreuve. (Date de prise en compte des index **27/03/2025**).
Le capitaine ne pourra inscrire qu'une seule équipe formée d'un maximum de 12 joueurs potentiels pour les Messieurs et 8 joueuses potentielles pour les dames.

Forfait : Voir § 2-2/ du chapitre 1.3 – règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes du Vademecum fédéral.

Les engagements ne seront pas remboursés si forfait après la date limite d'engagement ou si pas d'équipiers inscrits après la date limite.

Droit de jeu : **200 €** par chèque ou virement à la Ligue.

PRIX

Un trophée récompensera l'équipe victorieuse.

[Retour sommaire](#)

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR ÉQUIPE DIVISION 2 MESSIEURS

GOLF DE CHAILLY- 26 & 27 avril

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux

Division 2 Messieurs 2025

Beaune - Mâcon - Pontarlier – Quetigny - Pruneville - Le Rochat - Val d'Amour - Val de Sorne

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs licenciés à la FFGOLF pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club.

Epreuve non-fumeur : Vademecum fédéral voir § 1.2.5

Si un club présente une équipe 2, un joueur peut apparaître sur Extranet dans la composition des deux équipes, (Division régionale ou promotion et championnat équipe 2), mais il ne peut jouer qu'une seule des deux compétitions. A partir du moment où il joue les qualifications ou s'il est inscrit sur une feuille de Match Play, il n'est plus éligible pour l'autre équipe.

FORME DE JEU

Réunion des Capitaines le matin du 1^{er} tour (uniquement pour les championnats régionaux par équipe)

La compétition se déroule sur deux journées :

La première journée en formule **Stroke Play brut** - 6 simples/18 trous - les 5 meilleurs scores par équipe sont retenus.

A l'issue de ce tour conventionnel qualificative :

La seconde journée en formule **Match Play** - 1 Foursome et 4 simples.

Marques de départs : blancs (2)

Toutefois, le comité de l'épreuve est invité à tenir compte des conditions météorologiques et en particulier des conditions de « rouses » (pour adapter les longueurs de terrain pour la compétition).

Classement :

Les 4 premiers à l'issue de la première journée joueront la montée en D1. 1 VS 4, 2 VS 3.

A l'issue des demi-finales **les deux équipes victorieuses monteront en D1.**

Les équipes classées de 5 à 8 s'affronteront pour le maintien : 5 VS 8 et 6 VS 7.

Les deux équipes perdantes redescendront en Promotion.

ENGAGEMENT

Le capitaine ne pourra inscrire qu'une seule équipe formée d'un maximum de 12 joueurs potentiels.

Inscription du club : sur extranet : au plus tard un mois avant l'épreuve

Inscription des équipiers : sur extranet huit jours avant l'épreuve (Date de prise en compte des index 27/03/2025).

Forfait : Voir § 2-2/ du chapitre 1.3 Vademecum fédéral

Les engagements ne seront pas remboursés si forfait après la date limite d'engagement ou si pas d'équipiers inscrits après la date limite.

Droit de jeu : 200€ par chèque ou virement à la Ligue

[Retour sommaire](#)

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR ÉQUIPE DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS

GOLF DE CHAILLY- 26 & 27 avril

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes étant limité à 8, elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Ouvert aux joueurs licenciés à la FFGOLF pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club.

Ouvert uniquement à une seule équipe par Club qui a déjà une équipe inscrite dans les divisions 1 ou 2.

Epreuve non-fumeur : Vademecum fédéral voir § 1.2.5

Si un club présente une équipe 2, un joueur peut apparaître sur Extranet dans la composition des deux équipes, (Division 1 et 2 et championnat équipe 2), mais il ne peut jouer qu'une seule des deux compétitions. A partir du moment où il joue les qualifications ou s'il est inscrit sur une feuille de Match Play, il n'est plus éligible pour l'autre équipe.

FORME DE JEU

Réunion des Capitaines le matin du 1^{er} tour (uniquement pour les championnats régionaux par équipe)

Forme de jeu préconisée :

- **Épreuve sur 2 jours :** 6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

- **Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.** (Les départs se feront pour chaque tour après la compétition de Division 2 ayant lieu sur le même site)

Marques de départs : blancs (2)

Toutefois, le comité de l'épreuve est invité à tenir compte des conditions météorologiques et en particulier des conditions de « rouses » (pour adapter les longueurs de terrain pour la compétition).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet : au plus tard un mois avant l'épreuve

Inscription des joueurs sur Extranet huit jours avant l'épreuve (Date de prise en compte des index 27/03/2025).

Forfait : Voir § 2-2/ du chapitre 1.3 – règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes du Vademecum fédéral.

Les engagements ne seront pas remboursés si forfait après la date limite d'engagement ou si pas d'équipiers inscrits après la date limite.

Droit de jeu : 200€ par chèque ou virement

PRIX

Trophée offert par la Ligue au Club champion des équipes 2 Messieurs de la Ligue

[Retour sommaire](#)

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR ÉQUIPE PROMOTIONS MESSIEURS ET DAMES

GOLF DE DIJON BOURGOGNE – 26 & 27 avril

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à tous les clubs avec terrain homologué affilié à la ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Les joueurs inscrits doivent être licenciés à la FFGOLF pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club. **Compétition ouverte aux clubs qui ne sont pas en division** (qui n'ont pas d'équipes en division 1 ou division 2)

Epreuve non-fumeur : Vademecum fédéral voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Réunion des Capitaines le matin du 1^{er} tour (uniquement pour les championnats régionaux par équipe). La compétition se déroule sur deux journées en **stroke play brut** intégral.

Pour chaque tour chez les Messieurs : 6 simples/36 trous/18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour chaque tour chez les Dames : 4 simples/36 trous/18 trous par jour.

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Marques de départs : blancs (2) pour les Messieurs et bleus (4) pour les Dames

Toutefois, le comité de l'épreuve est invité à tenir compte des conditions météorologiques et en particulier des conditions de «roules » (pour adapter les longueurs de terrain pour la compétition).

A l'issue des 2 tours conventionnels **les 2 premiers clubs Messieurs montent en Division 2** et **Les 2 premiers clubs Dames montent en Division 1.**

ENGAGEMENT

Inscription du club sur extranet : **au plus tard un mois avant l'épreuve**

Inscription des équipiers sur extranet : **huit jours avant l'épreuve** (Date de prise en compte des index 27/03/2025).

Le capitaine ne pourra inscrire qu'une seule équipe formée d'un maximum de 12 joueurs potentiels pour les Messieurs et 8 joueurs pour les Dames.

Forfait : Voir § 2-2/ du chapitre 1.3 – règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes du Vademecum fédéral.

Les engagements ne seront pas remboursés si forfait après la date limite d'engagement ou si pas d'équipiers inscrits après la date limite.

Droit de jeu : 200€ par chèque ou virement

[Retour sommaire](#)